

Également disponible dans les langues suivantes:
allemand, anglais, arabe, dari (farsi), kurde,
tigrigna et turc.

Français

Les principaux droits et devoirs fondamentaux en Allemagne

– exposés et expliqués dans une langue simple et compréhensible –

Fondements de la tolérance,
de la convivialité pacifique et de la sécurité



bürgerstiftung 
**lebensraum
aachen**

Articles de la Loi fondamentale	Droits	Devoirs
1	„La dignité de l’être humain est intangible.“ J’ai droit au respect et à la protection de ma dignité de la part des autres ainsi que de l’État.	En conséquence, je dois traiter les autres - femme, enfant, homme - avec le respect et l’estime qu’ils méritent pour la simple raison que l’autre est un être humain.
2 al. 1	J’ai le droit de m’épanouir librement. Personne ne peut porter atteinte à ce droit.	Je dois accepter que les autres, tout comme moi, aient le droit de s’épanouir librement. Je ne dois pas porter atteinte à ce droit d’autrui.
2 al. 2	J’ai le droit de vivre. J’ai le droit de vivre dans des conditions non-violentes qui préservent mon intégrité physique.	Je dois accepter que les autres, tout comme moi, aient le droit de vivre. Je ne dois pas exercer de violence à l’encontre d’autrui, femmes, hommes ou enfants.
3 al. 1 et 2	„Tous les êtres humains sont égaux devant la loi.“ „Hommes et femmes sont égaux en droits.“ Autrement dit : nous avons tous, homme ou femme, les mêmes droits. Tous les êtres humains ont droit à l’autodétermination.	Je dois respecter et estimer les hommes et les femmes de la même manière, quels que soient leur âge ou leur position sociale. Aucun être humain ne doit être traité comme un objet.
3 al. 3	Je ne peux pas être discriminé(e) ou avanta-gé(e) en raison de <ul style="list-style-type: none"> • mon sexe, • mon ascendance, • ma race, • ma langue, • mon pays ou mon origine, • mes croyances, • mes orientations religieuses ou politiques, • mon handicap. 	Je ne dois pas discriminer ou avantager quelqu’un en raison de <ul style="list-style-type: none"> • son sexe, • son ascendance, • sa race, • sa langue, • son pays ou son origine, • ses croyances, • ses orientations religieuses ou politiques, • son handicap.
4	J’ai le droit de croire ce que je veux.	Je n’ai pas le droit d’obliger quiconque à croire en quelque chose. Je dois accepter que d’autres aient des croyances différentes des miennes.
5	J’ai le droit d’exprimer librement mon opinion.	Je dois accepter que les autres aussi expriment librement leur opinion. La diversité d’opinion est la base d’une démocratie vivante. Je dois faire preuve de tolérance.
6 al. 1 et 2	J’ai le droit d’élever mes enfants comme bon me semble mais dans le cadre des présents droits fondamentaux.	J’ai le devoir d’éduquer et d’élever mes enfants dans le respect des règles de la Loi fondamentale. Je ne dois pas les battre.

Articles de la Loi fondamentale	Droits	Devoirs
7	<p>Tous les enfants qui vivent en Allemagne ont le droit d'aller à l'école et de s'instruire. L'État a le droit et le devoir de vérifier que les enseignants apprennent aux enfants à devenir des hommes et des femmes qui adhèrent à l'ordre fondamental de notre libre démocratie et qui le défendent.</p> <p>Il est donc en droit d'exiger que les enseignants étrangers enseignent en allemand et dans le respect de cet ordre fondamental.</p>	<p>En tant que père ou mère, je dois veiller à ce que mes enfants fréquentent assiduellement l'école et remplissent leur obligation scolaire. (L'obligation scolaire me dispense de payer des frais de scolarité.)</p>
8	<p>J'ai le droit de me rassembler, en paix et sans armes, avec d'autres personnes.</p>	<p>Je n'ai pas le droit de porter une arme.</p>
10	<p>Moi seul ai le droit d'ouvrir mon courrier. L'État lui-même n'est pas autorisé à ouvrir mon courrier.</p>	<p>Je n'ai pas le droit d'ouvrir le courrier des autres.</p>
13	<p>Personne ne peut entrer chez moi sans mon consentement. Seul un juge peut en décider autrement.</p>	<p>Je n'ai pas le droit d'entrer chez les autres sans leur consentement.</p>
14	<p>L'État protège ma propriété (à travers la loi pénale, la police, les tribunaux, etc.)</p>	<p>Je dois traiter les biens de la collectivité/de l'État (bâtiments publics, espaces verts, etc.) avec précaution et de ne pas les détériorer.</p>
16a	<p>Si je viens d'une zone de guerre ou si j'ai été persécuté(e) en raison de ma religion, de ma race ou de mon opinion politique, je bénéficie, en Allemagne, d'un droit d'asile.</p> <p>Ce droit est examiné et accordé par une autorité indépendante dans le cadre d'une procédure particulière.</p> <p>Si je ne suis pas d'accord avec la décision rendue, je peux engager un recours devant un tribunal.</p>	<p>J'ai l'obligation de participer à cette procédure en fournissant des informations véridiques et en présentant tous les documents, pièces d'identité et autres attestations en ma possession ou que je peux demander (par ex. dans mon pays d'origine).</p> <p>Je ne bénéficie pas du droit d'asile si j'ai quitté mon pays en raison de la famine qui y règne ou pour venir me former ici. Dans ce cas, je dois me plier aux règles prévues dans le cadre de l'immigration.</p>
17	<p>J'ai le droit d'adresser individuellement ou conjointement avec d'autres des requêtes ou des recours aux services de l'État.</p>	
19	<p>L'État me garantit ces droits fondamentaux. Ces derniers ne peuvent être limités que par des lois d'application générale.</p> <p>En cas d'atteinte à ces droits, j'ai la possibilité d'engager un recours en justice.</p>	
20a	<p>J'ai le droit de respirer un air pur, de boire une eau propre et de m'alimenter de produits végétaux ou animaux sains, exempts de résidus d'engrais, de substances toxiques ou de médicaments.</p>	<p>Je dois traiter les fondements naturels de la vie tels que l'air, l'eau et la terre de manière respectueuse et en faire un usage ou une consommation économes. Avant de jeter un objet, je dois réfléchir s'il est possible de le réparer ou de le recycler.</p>

C'est ainsi que fonctionne notre État, la République fédérale d'Allemagne

Les droits fondamentaux s'appliquent non seulement entre les citoyens eux-mêmes, mais également entre le citoyen et l'État (art. 1). C'est pourquoi la garantie de l'article 19 de la Loi fondamentale est si importante. Autre point important : «La République fédérale d'Allemagne est un État fédéral démocratique et social.» (Art. 20 al. 1 LF)

La séparation des pouvoirs est la répartition du pouvoir de l'État entre plusieurs organes étatiques qui **se contrôlent réciproquement**. L'objectif est de limiter le pouvoir des différents organes étatiques et dépositaires et d'empêcher les abus de pouvoir. La séparation des pouvoirs est un fondement essentiel des démocraties d'aujourd'hui.

D'un point de vue historique, on distingue trois formes de pouvoir :

le pouvoir législatif (élabore la loi) :

il comprend les organes étatiques chargés de légiférer. En Allemagne, il s'agit du Bundestag et du Bundesrat (les deux chambres parlementaires) mais également des Länder (les régions) et, dans une moindre mesure, des parlements communaux.

Le pouvoir exécutif (applique la loi) :

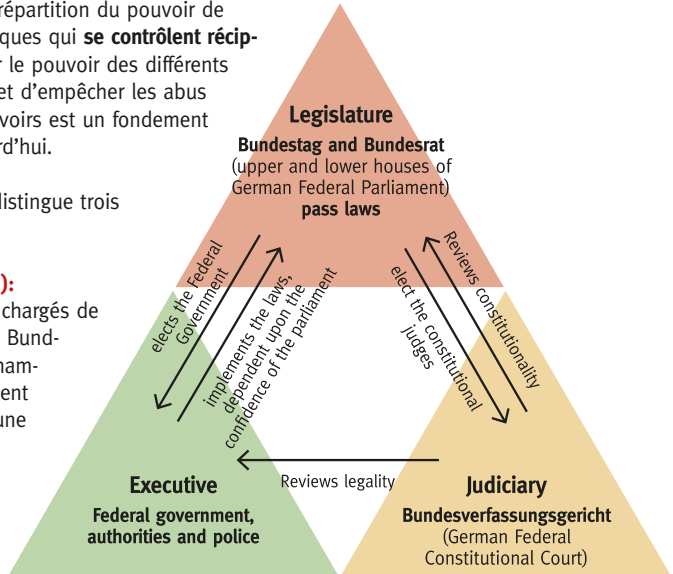
Il est responsable de l'application des lois. Il

comprend les ministères, les administrations et la police. En Allemagne, le gouvernement fédéral est la plus haute instance exécutive.

Le pouvoir judiciaire (rend la justice) : Il comprend **l'ensemble des tribunaux** et assure le contrôle des pouvoirs exécutif et législatif. Les tribunaux statuent sur les recours des ci-toyens par décisions administratives (contraventions routières, rejets de demandes d'asile, etc.) mais également sur la constitutionnalité des nouvelles lois. Les juges sont **indépendants et ne sont tenus d'obéir qu'à la loi**, autrement dit, personne ne peut leur imposer de prendre telle ou telle décision.

La séparation des pouvoirs et les droits fondamentaux constituent, ensemble, le fondement de notre État c'est-à-dire les garants de la paix, de la liberté et de la sécurité de notre convivialité.

Autrement dit : **Seul l'État a le droit d'exercer son autorité, et ce uniquement dans le cadre des lois d'application générale** (donc pas de justice personnelle, de vengeance par le sang, de "crimes d'honneur", etc.).



Modified from source: www.gutefrage.net



Auteurs :
Dr en droit Frohlinde Weber
Inge Loisch
Leon Pohl
Norbert Greuel

Editeur : Bürgerstiftung Lebensraum Aachen
Responsable au sens au droit de la presse (Pressegesetz) :
Hans-Joachim Geupel, Président-directeur
Responsable de la traduction en français :
Lingua-World GmbH

Sparda Bank West eG
IBAN: DE46 3706 0590 0003 6900 91
BIC: GENODE33SPK